## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**RAPPORTEUR(S):** M. JEAN-PIERRE BOUVET

## DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 13 Décembre 2019

OBJET : RD 7n - Aix-en-Provence - Cession à titre gratuit de deux parcelles privées départementales à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

## A décidé:

- d'autoriser la cession à titre gratuit à la Métropole Aix-Marseille-Provence des parcelles cadastrées section MP n° 293 et 295, pour une surface totale de 339 m², situées sur la commune d'Aix-en-Provence,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer l'acte administratif correspondant.

A l'unanimité Madame VASSAL ne prend pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées